



Communauté
de Communes
du Nogentais

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

**Service Public de prévention
et de gestion des déchets**

Mise à jour juin 2023

Sommaire

I – Compétence	3 - 7
a) Principes de la collecte	3 - 4
b) Collecte en porte à porte	4 - 5
c) Apport volontaire – Déchèteries	6 - 7
II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire	8
III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie	8 - 9
IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets	9 - 10
V – Conteneurisation	11
VI – Bilan des caractérisations	11 - 12
VII – Communication	12
VIII – Opération compostage individuel	13
IX – Coûts du service et financement	14 - 15
X – Bilan et perspectives 2023	15

I – Compétence

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2007, la Communauté de Communes du Nogentais a pour mission d'assurer la compétence de collecte et de traitement des déchets sur l'ensemble des 23 communes adhérentes. 16 791 habitants (population municipale INSEE au 1^{er} janvier 2022) bénéficient de ce service sur une superficie de 297 km² dont la plus grande distance routière (Nord-est / Sud-ouest) dépasse 32 km.

Le traitement de la collecte des déchets en porte à porte et en apport volontaire (verre et papier) a été transféré au Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) afin d'effectuer des économies d'échelle en groupant tous les besoins du département. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005). Les marchés en matière de traitement sont élaborés par le SDEDA pour tout le territoire aubois. Le coût total du traitement pour les collectivités de l'Aube en 2022 s'est élevé à 14 855 191 € TTC (13 494 219 € TTC en 2021).

La Communauté de Communes a en charge la gestion de la collecte et un marché a été conclu au 1^{er} janvier 2017 pour une durée de 4 ans renouvelable 2 fois par tranche de 2 ans (sans excéder la durée maximale de 8 années). Il s'agit de la société ECO DECHETS qui est attributaire de ce marché pour le ramassage en porte à porte des déchets ménagers sur tout le territoire de la Communauté de Communes du Nogentais ainsi que les déchets verts sur Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Au 1^{er} janvier 2021, un marché a été relancé pour une durée de 2 ans et permet une phase de reconduction tacite d'une année supplémentaire (jusqu'à fin 2023), avec la société SULO pour la fourniture des bacs à déchets. A cette même date et pour une période identique, la société MINERIS a été retenue pour la collecte en borne d'apport volontaire du verre et du papier. La société ANCO a été sélectionnée pour le nettoyage des bornes d'apport volontaire.

Au 1^{er} janvier 2022, la société SUEZ a été reconduite pour la collecte, le transport et le traitement des déchets en déchèteries pour une durée de 3 ans reconductible 12 mois, sans que le terme du marché ne puisse être postérieur au 31 décembre 2025.

a) Principes de la collecte

Depuis le 1^{er} avril 2017, les habitants du bassin nogentais trient leurs déchets de la manière suivante :

- Bac à couvercle jaune → pour les emballages en carton, briques alimentaires, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique
- Bac à couvercle grenat → pour les déchets ménagers résiduels
- Bac à couvercle vert → pour les déchets verts de jardin de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.
- Borne d'apport volontaire → pour le verre
- Borne d'apport volontaire → pour le papier

Les déchets sélectifs des bacs à couvercle jaune sont collectés tous les 15 jours sur toutes les communes du territoire à l'exception de Nogent-sur-Seine.

Les déchets ménagers résiduels font l'objet d'un enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND gérée par la société SUEZ) de Saint-Aubin. Cette installation a été instaurée en 1974 et son exploitation a été reconduite par arrêté préfectoral jusqu'en août 2033. Cependant, le SDEDA a mis en œuvre une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour l'incinération des déchets ménagers dans la périphérie de Troyes. Comme pour tout le département aubois, les déchets ménagers du territoire nogentais pourraient, à l'avenir, être acheminés à cette unité de valorisation.

Une collecte est effectuée par le prestataire ECO DECHETS auprès des habitants de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande pour les déchets végétaux provenant des espaces verts et des jardins. Un passage hebdomadaire est effectué de la 1^{ère} semaine de mars à la 1^{ère} quinzaine de janvier.

Chaque foyer du territoire communautaire est doté de conteneurs à couvercle grenat et jaune en fonction du nombre de personnes y résidant (cf. chapitre Conteneurisation - page 11). Les habitants de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande disposent d'un bac à couvercle vert pour les déchets végétaux en fonction de leurs besoins.

Les bacs mis à la disposition des habitants du territoire Nogentais sont la propriété de la Communauté de Communes. Le secrétariat du service environnement-déchets procède aux commandes, aux remplacements des conteneurs, au suivi grâce à un logiciel spécifique (GESBAC). Il assure aussi la gestion quotidienne du bon déroulement des collectes avec l'aide du logiciel SYGETRACK qui permet la géolocalisation de la tournée des camions en temps réel. Les erreurs de tri et les problèmes de collecte sont remontés au service de la Communauté de Communes via ce logiciel. Le service a également en charge de procurer des cartes d'accès aux déchèteries aux usagers qui en font la demande.

b) Collecte en porte à porte

La collecte s'effectue sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Nogentais en porte à porte pour les déchets ménagers et recyclables. Les déchets verts sont également collectés de cette manière pour Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande.

Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) sont collectées une fois par semaine sur 22 communes de la Communauté de Communes et dans les quartiers pavillonnaires de Nogent-sur-Seine. Deux passages hebdomadaires sont effectués au centre-ville, pour les logements collectifs et le camping de Nogent-sur-Seine. Les maisons de retraite de Pont-sur-Seine, de Traînel et de Villenauxe-la-Grande bénéficient d'une collecte bi-hebdomadaire également. Une collecte supplémentaire est organisée à Nogent-sur-Seine le samedi en début d'après-midi pour les déchets du marché.

Jusqu'au 31 mars 2017, la collecte des déchets issus du tri est effectuée 1 fois par semaine sur toutes les communes de l'intercommunalité. Au 1^{er} avril 2017, il a été demandé aux usagers de la Communauté de Communes du Nogentais d'apporter le papier aux colonnes d'apport volontaire prévues à cet effet. Par conséquent, il a été décidé d'adapter la fréquence du service à l'abaissement du tonnage de la collecte sélective. Il a été convenu que le ramassage des déchets sélectifs n'intervienne qu'une fois tous les 15 jours sur 22 communes (en C 0,5). Seule la ville de Nogent-sur-Seine conserve une collecte sélective hebdomadaire.

La collecte des déchets verts de Nogent-sur-Seine et Villenauxe-la-Grande s'effectue sur la fréquence d'un passage par semaine à partir du mois de mars et jusqu'à la première quinzaine du mois de janvier.

➤ Fréquence des ramassages par commune à partir du 1^{er} avril 2017 :

Communes	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Bouy-sur-Orvin			TRI (SP)		OMR	
Courceroy	TRI (SP)				OMR	
Ferreux-Quincey	OMR		TRI (SP)			
Fontaine-Macon	OMR		TRI (SP)			
Fontenay-de-Bossery	TRI (SP)				OMR	
Gumery			TRI (SP)		OMR	
La Louptière-Thénard			TRI (SP)		OMR	
Marnay-sur-Seine	TRI (SI)			OMR		
Mériot (Le)			TRI (SI)	OMR		
Montpothier			TRI (SI)	OMR		
Motte-Tilly (La)	TRI (SP)				OMR	
Nogent-sur-Seine – centre-ville		OMR + TRI		DV	OMR	
Nogent-sur-Seine (quartier du Cardinal)		OMR + TRI		DV		
Nogent-sur-Seine (logements collectifs)	OMR + TRI			DV	OMR	
Nogent-sur-Seine	OMR + TRI			DV		
Nogent-sur-Seine (marché)					OMR	OMR
Périgny-la-Rose	TRI (SI)			OMR		
Plessis-Barbuise			TRI (SI)	OMR		
Pont-sur-Seine	OMR		TRI (SP)			
Pont-sur-Seine (Maison de retraite)	OMR		TRI (SP)	OMR		
Saint-Aubin			TRI (SP)		OMR	
Saint-Nicolas la Chapelle			TRI (SI)	OMR		
Saulsotte (La)			TRI (SI)	OMR		
Soligny-les-Etangs			TRI (SP)		OMR	
Traînel			TRI (SP)		OMR	
Traînel (maison de retraite)	OMR		TRI (SP)		OMR	
Villenauxe-la-Grande		OMR	TRI (SI) + DV			
Villenauxe-la-Grande maison de retraite		OMR	TRI (SI) + DV	OMR		
Villeneuve-au-Châtelot (La)	TRI (SI)			OMR		

OMR : Ordures ménagères résiduels
 TRI : déchets issus de la collecte sélective
 DV : déchets verts

(SI) : semaine impaire
 (SP) : semaine paire

Un calendrier de collecte est édité par les services de la Communauté de Communes en fin d'année pour l'année suivante. Il est distribué aux habitants des 22 communes qui bénéficient d'une collecte sélective tous les 15 jours.

c) Apport volontaire - Déchèteries

➤ Apport volontaire :

Le verre ne faisant pas partie du dispositif de collecte en porte à porte, 64 bornes d'apport volontaire ont été mises à disposition des habitants du Nogentais. 15 conteneurs à textile font l'objet également d'une collecte sur le même principe et sont répartis sur le territoire de la CC.

Au 1^{er} avril 2017, il a été installé 60 colonnes d'apport volontaire destinées à collecter le papier. Ces colonnes ont été installées dans la mesure du possible à côté des colonnes à verre afin de ne pas décupler les points d'apport.

➤ Déchèteries :

La Communauté de Communes du Nogentais gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Pont-sur-Seine et Traînel (créées en 2005). L'accès est libre pour les habitants de la Communauté de Communes qui, pour bénéficier de ce service, doivent être titulaires d'une carte d'accès délivrée par les services administratifs.

Par convention avec le Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM), les habitants de Chalautre-la-Grande ont accès aux déchèteries moyennant une participation financière de 12,00 € par passage et 730 €/an pour les frais d'investissement.

La fréquentation des déchèteries pour l'année 2022 s'élève à **46 957** (contre 49 163 en 2021). Dans ce chiffre, sont inclus **839** passages des chalautriers (contre 1 355 en 2021). La chute des fréquentations pourrait s'expliquer par l'augmentation importante constatée entre 2020 et 2021 qui était due à la crise sanitaire et aux fermetures des déchèteries en 2020. Ce chiffre de fréquentation 2022 retombe vers ceux observés avant la pandémie sans toutefois retrouver la même affluence qui s'établissait autour de 43 000 passages en moyenne entre 2017 et 2019.

Récapitulatif du personnel en place sur les déchèteries pour l'année 2022 :

- 1 agent titulaire à temps plein – Agent du tri. Il intervient au niveau de la coordination de l'équipe, remplace les gardiens en période de congés et livre les conteneurs à déchets.
- 1 agent titulaire à temps plein.
- 2 agents à temps plein puis titularisés à compter du 1^{er} octobre et du 1^{er} décembre 2022.
- 1 agent en CUI de 12 mois intervenant en soutien à la déchèterie de Nogent-sur-Seine.

➤ Les horaires d'ouverture à compter du 1^{er} septembre 2021 :

Pour répondre aux obligations légales, un nouveau protocole de temps de travail a été adopté le 11 juillet 2021 et a amené le réaménagement des horaires d'ouverture des déchèteries au 1^{er} septembre 2021 comme suit :

	Nogent-sur-Seine rue Fontaine Baron	Trânel chemin des Maucourants	Pont-sur-Seine route de Villenauxe
LUNDI	fermée	fermée	fermée
MARDI	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	13h30 / 18h00	13h30 / 18h00
MERCREDI	8h30 / 12h00 et 14h30 / 19h00	13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
JEUDI	13h00 / 19h00	fermée	fermée
VENDREDI	8h30 / 12h00 et 14h30 / 19h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
SAMEDI	08h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00	8h30 / 12h00 et 13h30 / 18h00
DIMANCHE	fermée	fermée	fermée

➤ Type de déchets collectés en déchèteries :

Déchets acceptés

Déchets végétaux	Huiles moteur	Peintures et produits pâteux
Monstres et encombrants	Verre	Aérosols
Métaux	Plastiques	Phytosanitaires
Cartons	Papiers	Solvants
Gravats	Textiles	Tubes néons
Bois	Polystyrène	Combustibles
Pneus de véhicules légers	Piles et batteries	Produits acides ou basiques
Appareils électriques	Radio médicales	Huiles végétales

DÉCHETS REFUSÉS	Déchets industriels
<i>Ordures ménagères</i>	<i>Déchets médicaux et médicamenteux</i>
<i>Déjections et dépouilles d'animaux</i>	<i>Extincteurs et bouteilles de gaz</i>

II – Bilan des tonnages collectés en porte à porte et en apport volontaire

	Tonnage			Kg/Hab			Variation (en tonne)	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020/21	2021/22
OMr	4 061.09	4 095.92	4 060.67	240.99	243.37	241.84	+0.86 %	-0.86 %
TRI	520.40	489,50	507.70	30.88	29.08	30,24	- 5.93 %	+ 3.72 %
DV (pour 8 692 hab en 2022)	736.10	692.34	715.16	84.60	79.45	82.28	- 5.94 %	+ 3.30 %
Verre en AV	644.78	596.45	612.55	38.26	35.44	36.48	- 7.50 %	+2.70 %
Papier en AV	188.06	201.81	178.95	11.16	11.99	10.65	+ 7.31 %	- 11.32 %
TOTAL	6 150.43	6 076.02	6 075.03	364.97	361.02	401.49	- 1.21 %	- 0.02 %
% valorisable	33.97 %	32.59 %	33.16 %					

* Population municipale 16 852 hab. en 2020, 16 830 hab. en 2021 et 16 791 en 2022

La situation entre les années 2021 et 2022 demeure relativement stable en termes de tonnage. Cependant, il est à noter une variation en baisse au niveau des apports en papier. Cela pourrait s'expliquer par le recul du recours au télétravail lié à la crise sanitaire qui par conséquent conduirait les usagers à consommer le papier de bureau sur leur lieu de travail et non plus à leur domicile.

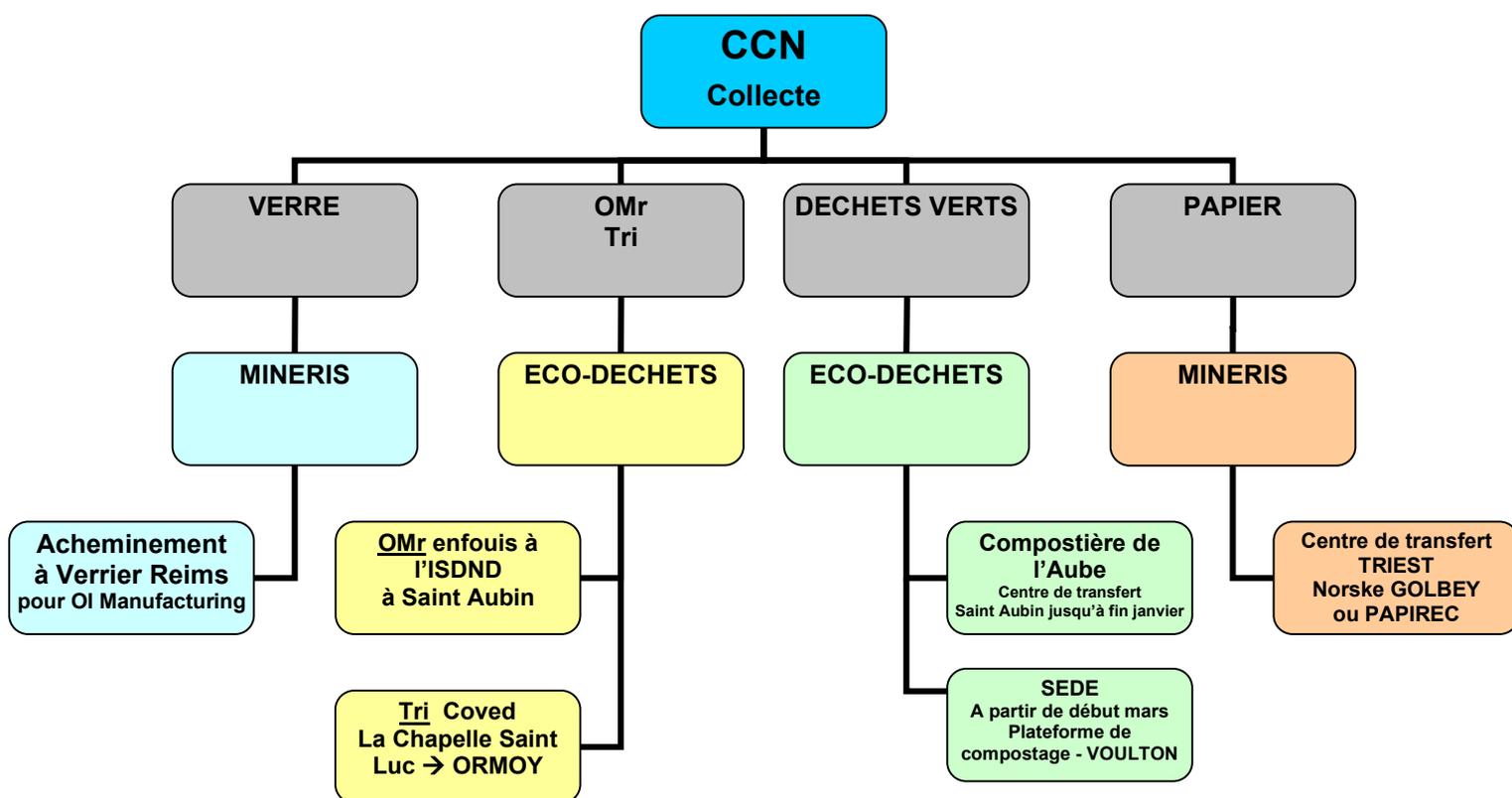
III – Bilan des tonnages collectés en déchèterie

	Tonnage			Kg/Hab			Variation (en tonne)	
	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020/21	2021/22
DV	690.96	883.96	863.77	39.35	50.76	49.43	+ 27.93 %	-2.28 %
Monstres et encombrants	1 785.50	1 978.90	1 776.98	101.69	113.63	101.68	+ 10.83 %	-10.20 %
Métaux	160.46	210.45	187.60	9.14	12.08	10.73	+ 31.15 %	-10.86 %
Gravats	1 205.66	1 374.68	1 233,18	68.67	78.93	70.56	+ 14.02 %	-10.29 %
Cartons bruns	60.83	72.39	67.78	3.46	4.15	3.88	+ 19.00 %	-6.37 %
Déchets Diffus Spécifiques EcoDDS	20.94	25.05	25.15	1.19	1.43	1.44	+ 19.63 %	+0.40%
Déchets Diffus Spécifiques hors écoorganisme	12.60	10.19	15,67	0.72	0.59	0.90	+ 19.12 %	+53.79%
Piles	1.604	1.217	1.120	0.09	0.07	0.06	- 24.13 %	-7,97 %
Lampes et tubes néons	0.614	0.583	0.458	0.03	0.03	0.03	- 5.05 %	-21,44 %
Huile moteur	7.25	7.90	7.41	0.41	0.45	0.42	+ 8.97 %	-6.20 %
Palettes / bois	69.62	57.22	46.72	3.96	3.29	2.67	- 17.81 %	-18.35 %
Pneus	13.46	16.09	17.10	0.77	0.92	0.98	+ 19.54 %	+5.98 %
Équipements électriques et électroniques (PAM+ GE F & HF & écran)	136.217	152.579	163.236	7.76	8.76	9.34	+ 12.01 %	+6.98 %
Batteries de voiture	4.98	2.57	3.20	0.28	0.15	0.18	- 48.39 %	+24.51 %
Mobilier Écomobilier (à partir mars 22)	-	-	275.66	-	-	15.77	-	-
TOTAL	4 170.70	4 793.78	4 685.03	237.53	275.24	268.07	+ 14.94 %	-2.27 %
% valorisable	57.19 %	58.72 %	62.07 %					

* Population municipale 17 558 hab. en 2020, 17 416 hab. en 2021 et 17 476 hab. en 2022 (Chalautre-la-Grande inclus)

La filière écomobilier qui consiste à la reprise de tout ce qui peut s'apparenter à du mobilier (table, chaise, bureau, sommier, matelas...), a été mise en place au mois de mars 2022. A cet effet, une benne spécifiquement dédiée à cette filière est installée dans les 3 déchèteries de la Communauté de Communes. Plus de 275 tonnes ont été collectés. Non seulement, le transport et le traitement de ces déchets est totalement pris en charge par l'éco organisme mais cela permet également l'évitement de ce tonnage dans la benne « tout-venants ». Ainsi, la Communauté de Communes du Nogentais aura économisé 46 600 € HT pour le transport et le traitement en DIB de ces 275 tonnes.

IV – Schéma simplifié de la collecte des déchets



L'entreprise SUEZ gestionnaire du centre de transfert de Saint Aubin pour les déchets verts, s'est vue retirer l'autorisation par la DREAL, de continuer cette activité. Par conséquent, le SDEDA a désigné la plateforme de VOULTON pour le traitement des déchets verts à compter du mois de mars. Un avenant a été conclu avec la société Eco-déchets pour le transport de ces déchets jusqu'au nouveau site désigné. Cet avenant a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire le 28 juin 2022. Ce changement d'exutoire entraîne un surcoût de collecte de 2 211,95 € HT/mois.

➤ Filières de valorisation du CORPS CREUX :

Plastiques PET (clair et foncé) et PEHD (opaque)
Briques alimentaires
Aluminium
Acier
Carton Brun - cartonnets
Journaux, magazines, papiers, livres
Verre

→ Acteco recycling
→ Revipac
→ Suez Nord Est
→ Paprec France
→ Revipac
→ Norske Skog Golbey et PAPIREC (SUISSE)
→ OI Manufacturing

➤ Filières de valorisation des matières mises en déchèterie :

*	Déchets verts	→ Terralys Saint Aubin
	Métaux	→ Adnot à Romilly-sur-Seine
	Gravats	→ ISDND de Saint Aubin
	Cartons	→ TRIVAL'AUBE à la Chapelle Saint Luc
	Bois	→ TERRALYS (Saint Aubin)
	Non recyclable	→ ISDND de Saint Aubin
* Transport, centre de transfert et tri assuré par la société SUEZ (la Chapelle Saint-Luc)		

➤ Déchets Dangereux des Ménages Eco-DDS

*	Pâteux (peintures...)	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Combustibles	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Acides	→ EDIB - Longvic (21)
	Phytoprotecteurs	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)
	Bidons vides	→ EDIB - Longvic (21)
	Aérosols	→ Sarpi – La Talaudière (21)
	Filtres à huile	→ RD recycling – Houthalen (35)
	DDS liquide	→ Solamat Merex – Fos sur Mer (13)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société COVED (La Chapelle Saint Luc)**

➤ Déchets Dangereux des Ménages hors périmètre Eco-DDS

*	Pâteux (peintures...)	→ Remondis Amblainville (60)
	Combustibles	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Acides	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Phytoprotecteurs	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Bases	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Solvants	→ Ortec Villers Bretonneux (80)
	Emballages vides	→ Remondis Amblainville (60)
	Aérosols	→ Remondis Amblainville (60)
	Filtres à huile	→ Chimirec Dugny (93) puis Chimirec Aulnay-sous-Bois (93)
	Déchets non identifiés	→ Remondis Amblainville (60)
	Huiles noires	→ OSILUB Gonfreville l'Orcher (76)

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par la société COVED/RECYDIS**

➤ Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

*	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Ecrans	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Gros Electroménagers Froid (GEMF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Gros Electroménagers Hors-Froid (GEMHF)	→ Ecologic et Eco-systèmes
	Lampes	→ Récyllum
	Néons	→ Récyllum

*** Transport, centre de transfert et tri assuré par Coved (la Chapelle-Saint-Luc)**

➤ Autres Déchets :

Pneus
Piles
Textiles
Radios médicales

→ Aliapur
→ Corépile
→ Relais ou Croix Rouge
→ Rhône-Alpes Argent (69)

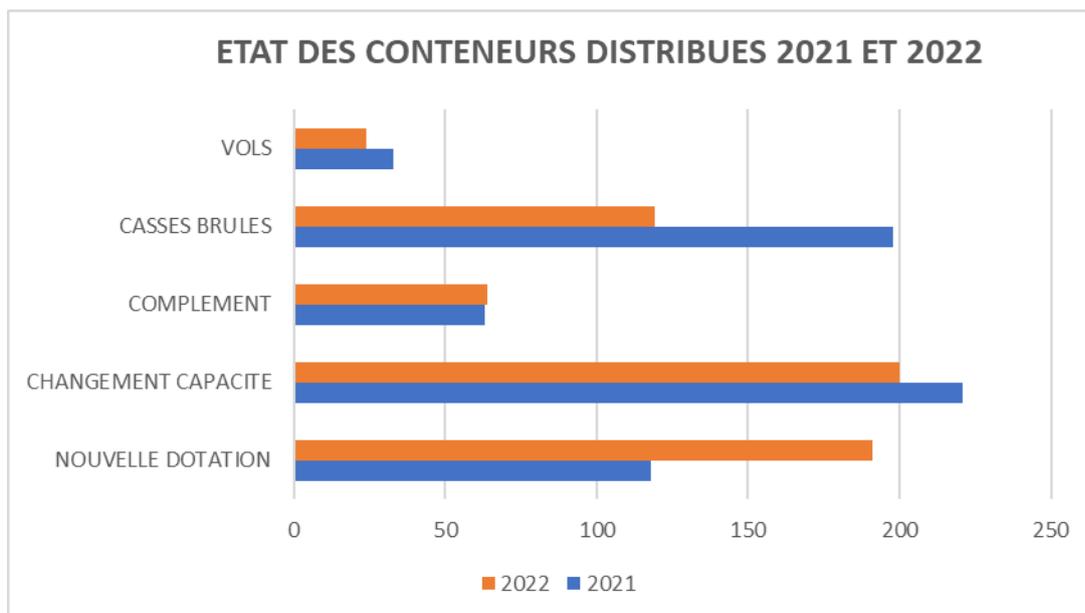
V – Conteneurisation

Il est mis à disposition deux conteneurs par foyer (trois pour les villes de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande) :

1 conteneur à couvercle grenat pour les OMr
1 conteneur à couvercle jaune pour les déchets recyclables (MULTI)

1 conteneur à couvercle vert pour les déchets verts (uniquement pour Villenauxe-la-Grande et Nogent-sur-Seine).

Ces bacs sont fournis en fonction de la taille du foyer (nombre de résidents) et de la taille du jardin pour les déchets verts.



La société SULO (ex TEMACO) a pour mission de fournir les bacs au local de stockage de la Communauté de Communes. A charge pour l'agent de prévention aux déchets de procéder aux livraisons chez les usagers. Ainsi, à l'occasion des livraisons, les consignes de tri sont rappelées.

VI – Bilan des caractérisations

Le SDEDA procède à des caractérisations de déchets issus de la collecte sélective. Celle-ci permet de déterminer le pourcentage de matière récupérée pour chaque type d'emballage mais également la part de refus.

➤ Tableau des refus de tri en mélange sans le papier :

	Poids de l'échantillon	Refus	
		Poids	%
Janvier	40.44	2.60	6.43
Mars	45.38	8.08	17.81
Mai	41.40	9.24	22.32
Août	40.38	8.64	21.40
Septembre	36.12	5.78	16.00
Novembre	76.14	15.56	20.44

Le mois de janvier 2022 mis à part, les taux de refus de tri pour l'année 2022 sont très élevés. Des sacs poubelle noirs et des vêtements sont très fréquemment retrouvés en caractérisation.

Tri du papier :

Le papier collecté dans les colonnes d'apport volontaire des collectivités de l'Aube, passe par un centre de transfert situé à la Chapelle Saint Luc avant d'être acheminé à la société PAPIREC en Suisse. Le papier retrouvé dans la collecte du tri en porte à porte (bac à couvercle jaune) bénéficie d'un rachat matière même si le coût est moins avantageux.

Dépenses Transfert-Tri		Recettes Rachat-matière	
Transfert COVED PAPREC	3 551.54 € HT	Contrat ONYX – papeterie PAPIREC	23 458.59 € HT
		Tri mélange – ORMOY	6 712.49 € HT
Total dépenses	3 551.54 € HT	Total recettes	30 151.08 € HT

Dans ce tableau, le coût de collecte n'a pas été pris en compte (12 619.86 € HT). Par conséquent, la balance dépenses-recettes fait apparaître cette année un bénéfice de 13 979.68 € HT.

VII – Communication

En 2022, l'activité de prévention de l'agent du tri a été réalisée suite aux refus de collecte effectués par les agents d'Eco-déchets. Il met à profit également ses missions de communication à l'occasion des livraisons des conteneurs à déchet. Une animation sur le tri des déchets a été organisée le mercredi 4 mai 2022 auprès du foyer logement de Nogent-sur-Seine à leur demande.

Le SDEDA effectue une communication plus large sur l'ensemble du département de l'Aube. L'équipe d'ambassadeurs du tri en association avec l'agent de la Communauté de Communes du Nogentais, interviennent dans des écoles pour présenter de manière pédagogique et ludique l'activité autour des déchets aux enfants.

Au 1^{er} janvier 2023, il est annoncé l'extension des consignes de tri sur tout le territoire français. Il s'agit de simplifier le geste de tri. L'objectif de cette simplification est de trier plus et mieux l'ensemble des emballages, y compris les films, pots, barquettes, tubes, sachets... Un dossier a été déposé auprès de CITEO via le SDEDA pour toutes les collectivités aubois. Un plan de communication a été élaboré par le service déchets pour la gestion de l'information en amont de cette opération. A cet effet, 3 réunions publiques ont été réalisées :

- Le mercredi 30 novembre 2022 à 18h30 à Nogent-sur-Seine
- Le mercredi 7 décembre 2022 à 18h30 à Traînel
- Le lundi 12 décembre 2022 à 18h30 à Villenauxe-la-Grande

Des étiquettes ont été posées sur les couvercles des bacs jaunes du territoire nogentais pour informer le maximum d'usagers au changement d'habitude qu'implique l'extension des consignes de tri.

VIII – Opération compostage individuel

La loi du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, prévoit de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023.

Dans cette optique, une nouvelle édition des petits papiers du tri a été distribuée auprès des nogentais au printemps 2021 pour déterminer combien de personnes seraient intéressées pour l'acquisition d'un composteur. Cette enquête a bénéficié d'un bon nombre de retours positifs car environ 500 usagers ont déclaré vouloir mettre en place ce processus de tri des biodéchets.

Les élus communautaires, lors du conseil du 14 décembre 2021 ont délibéré à l'unanimité pour la participation de la Communauté de Communes du Nogentais à hauteur de 75% du coût d'achat des composteurs, ne laissant ainsi que 25% de reste à charge aux usagers.

La Vice-Présidente déléguée à l'environnement et aux déchets, Madame Bernadette GARNIER et 4 agents ont suivi la formation « guides composteur » proposée et financée par le SDEDA, en vue de pouvoir renseigner les usagers et les inciter à pratiquer le compostage individuel.

3 réunions publiques ont été réalisées :

- Le mercredi 18 mai 2022 à 18h30 à la salle de fêtes de Villenauxe-la-Grande
- Le lundi 23 mai 2022 à 18h30 à la salle polyvalente de Traînel
- Le mercredi 25 mai 2022 à 18h30 à l'espace Heude Maccagno de Nogent-sur-Seine

150 personnes se sont déplacées et ont été sensibilisées à la gestion des biodéchets via le compostage domestiques.

Au 31 décembre 2022, les usagers du territoire nogentais ont acquis :

- 117 composteurs de 400 L à 16,28 €
 - 175 composteurs de 600 L à 18,97 €
 - 172 composteurs de 600 L à 22,67 €
- } composteurs vendus à 25% du coût facturé à la CCN

IX – Coûts du service et financement

➤ Coûts en détail :

		MONTANT TTC 2021	MONTANT TTC 2022	Variation
COLLECTES	OMr	690 651.30 €	513 473.76€	+10.63 %
	TRI		250 589.64€	
	DV	75 562.92 €	102 263.61 €	+35.,34 %
	Verre	38 689.44 €	45 081.16 €	+16.52 %
	JRM	13 408.92 €	13 331.49 €	-0.58 %
BACS	Acquisitions bacs	32 482.38 €	36 214.28 €	+11.49 %
	Acquisitions composteurs	-	41 705.28 €	-

DECHETERIES Enlèvement et Traitement	DV	83 067.83 €	66 445.80 €	-20.01 %
	GO / tout venant	236 477.18 €	322 496.37 €	+36.38 %
	Métal	9 416.39 €	6 585.83 €	-30.06 %
	Gravats	20 413.66 €	40 814.05 €	+99.94 %
	Cartons	13 637.46 €	13 086.66 €	-4,03 %
	Bois	5 804.44 €	5 486.31€	-5.48 %
	Déchets Dangereux des Ménages	17 863.47 €	11 756.10 €	-34.19 %
	Transport Polystyrène	3 600.00 €	2 520.00 €	-30.00%
	Surcoût lié à la pandémie	2 055.96 €	171.33 €	

TRAITEMENT SDEDA	OMr	654 168.06 €	865 030.60 €	+32.23 %
	DV			
	TRI			
	VERRE centre de transfert			
	PAPIER			

COMMUNICATION	2 860.80 €	3 520.80 €	+23.07%
CHARGES DE PERSONNEL	173 929,84 €	198 774.27 €	+14.28 %
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	31 497.40 €	34 669.10 €	+10.07 %
INVESTISSEMENT	41 913.16 €	7 549.48 €	-81.99 %
DON (LA LIGUE CONTRE LE CANCER)	1 966.58 €	1 819.20 €	-7.49 %
COTISATION AU SDEDA	17 136.00 €	17 097.00 €	-0.22%

TOTAL TTC		2 155 148.91 €	2 600 482.12 €	+ 20.66 %
COUT TTC	Par habitant	128.05 €	154.87 €	+ 20.95 %
COUT TTC	A la tonne collectée	198.27 €	241,68 €	+ 21.89 %

Le renouvellement du marché au 1^{er} janvier 2022 pour les enlèvements et le traitement des déchets de déchèterie avec la société SUEZ a eu pour conséquence une augmentation substantielle notamment au niveau des coûts des enlèvements. C'est pourquoi, malgré la baisse du tonnage en déchèterie, la hausse des coûts est notable pour les gravats. Pour ce qui concerne le coût de traitement du tout-venant, la TGAP à l'enfouissement a fortement augmenté. Les marchés ont été renouvelés également au niveau du SDEDA et les coûts ont sensiblement augmenté sur le traitement. La hausse des tarifs du carburant a impacté la majorité des postes de dépense comme la livraison des bacs à déchets, la collecte en porte à porte, des PAV (verre, papier) et en déchèterie. Les économies réalisées dans le cadre de la mise en place de la filière éco-mobilier n'a pas suffi à enrayer toutes les augmentations.

➤ Financement :

	MONTANT 2021	MONTANT 2022	Variation
Taxe OM	1 986 053.00 €	2 067 596.00 €	+4.11 %
CITEO Soutiens à la tonne triée	117 915.29 €	169 458.76 €	+43.71%
CITEO Soutiens à la communication	4 808.80 €	13 050.35 €	+171.38 %
Soutiens CITEO Papiers	15 027.48 €	10 576.78 €	-29.62 %
Soutiens OCAD3E	11 554.28 €	7 334.62 €	-36.52%
Vente des emballages	40 978.88 €	131 573.73 €	+221.08 %
Vente des matériaux de déchèterie	27 854.60 €	36 041.03 €	+29.39 %
Vente des batteries	2 733.30 €	1 443.15 €	+47.20%
Artisans	1 071.00 €	1 470.00 €	+37.25 %
Participation du SMETOM 77	16 393.50 €	14 098.00 €	+14.73 %
Produits exceptionnels	3 287.23 €	5 567.26 €	+69.36%
Ventes composteurs	-	8 655.02 €	-
TOTAL	2 227 677.36 €	2 466 864.70 €	+1.20 %
Autofinancement	-72 528.45 €	133 617.42 €	
Pourcentage autofinancement	100 %	94.86 %	

Les montants des soutiens CITEO, Ecofolio et les ventes de matériaux sont calculés et versés par le SDEDA. Il y a parfois un décalage de 1 à 2 ans pour percevoir les aides des éco-organismes sur certaines filières. Dans la plupart des cas, il s'agit d'un retard dû à la date de revente des matériaux qui est effectuée en fonction de l'évolution des cours des marchés. Dans ce tableau, il est inscrit les sommes réellement versées en 2022.

L'autofinancement consiste à ce que les charges soient couvertes par les recettes sans faire appel au budget général de la Communauté de Communes du Nogentais. Suite au lissage de la TEOM opéré en 2017, le service a été autofinancé à 100% jusqu'en 2021. La hausse générale des coûts a fait basculer le budget en déficit et le pourcentage d'autofinancement n'est plus qu'à 94,86 %.

X – Bilan et perspectives 2023

La hausse générale des coûts a impacté fortement le budget du service qui, par ailleurs, de manière structurelle augmente chaque année. La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) pèse de plus en plus lourd sur le budget pour le traitement des déchets non recyclables.

En 2022, il sera nécessaire de trouver des axes de travail pour abaisser le tonnage des déchets qui est acheminé au centre d'enfouissement. Pour cela, il faut agir essentiellement sur les déchets ménagers collectés en porte à porte et le tout-venant des bennes de déchèterie.

La mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023 contribuera à la baisse des tonnages en Ordures Ménagères. La continuité de l'opération sur le compostage domestique aura également une répercussion sur ces tonnages allant au centre de stockage de Saint-Aubin et surtaxés par la TGAP.

La mise en place d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes Seine et Aube, la Communauté de Communes Arcis-Mailly-Ramerupt devrait permettre d'abaisser les coûts sur le prochain marché de collecte des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2025.